

Paris,  
le mardi 25 juillet 2017

**Émetteur :** Eléonora Russo, Chef de projet Formation - Ucanss Mail : [formation@ucanss.fr](mailto:formation@ucanss.fr), Christophe Coussin, Consultant/formateur - Institut 4.10 Tel : 02 51 25 08 06 Mail : [ccoussin@institutquatredix.fr](mailto:ccoussin@institutquatredix.fr)

**Objet :** Offre de formation Interbranche - Télétravail

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional,

Le protocole d'accord du 4 mars 2014 sur le travail à distance dans son article 12 dispose notamment que « Les télétravailleurs reçoivent une formation appropriée ... sur les adaptations nécessaires à cette forme d'organisation du travail.

Les managers chargés d'encadrer des télétravailleurs sont formés afin de développer leurs compétences en matière de management à distance.

Les salariés de l'unité de travail du télétravailleur sont sensibilisés à cette forme d'organisation de travail et sur les conditions dans lesquelles ils peuvent entrer en contact avec leurs collègues durant les périodes de télétravail. »

Afin que les managers et les salariés puissent identifier les enjeux du télétravail : intégrer, d'une part, les atouts et les risques potentiels du management de télétravailleurs ainsi que les besoins d'un collaborateur distant et, d'autre part, intégrer les droits, devoirs et comportements attendus d'un télétravailleur, l'Ucanss et les Caisses nationales, en accord avec la CNAMTS et en partenariat avec l'Institut 4.10, ont souhaité inscrire à l'interbranche deux modules « télétravail » initialement développés pour les organismes de la branche Maladie.

## I - DESCRIPTIF ET OBJECTIFS DU DISPOSITIF DE FORMATION

Ces deux modules se caractérisent par :

- Un contenu adapté au contexte institutionnel
- Des modalités pédagogiques variées : apports théoriques, études de cas, quiz et autodiagnostic, ateliers, boîte à outils, méthodes mnémotechniques, visuels

- Des échanges interbranches qui favorisent la diffusion des bonnes pratiques
- **Collaborer en mode télétravail - 1 jour**
- Identifier les enjeux, les avantages et les risques du télétravail
- Intégrer les droits, devoirs et comportements attendus d'un télétravailleur
- Apprécier les nouvelles situations engendrées par le télétravail et sélectionner les réponses adaptées
- Vérifier le bon aménagement d'un poste de travail à domicile
- Définir une pratique du télétravail permettant de valoriser l'alternance entre temps sur site et temps à domicile
- Structurer sa journée de télétravail pour améliorer son efficacité
- Définir la porosité entre vie personnelle et vie professionnelle et formuler les clés du bien-être psychologique en télétravail
- Sélectionner l'outil de communication adapté aux situations
- **Manager des collaborateurs en télétravail - 1 jour**
- Décrire le développement du télétravail et ses perspectives futures
- Identifier les enjeux du télétravail, les risques du management de télétravailleurs ainsi que les besoins d'un collaborateur distant
- Expliquer les attentes comportementales, le fonctionnement de l'équipe, le pilotage de l'activité dans un contexte de télétravail
- Appliquer les règles de pilotage, de suivi et d'évaluation d'un télétravailleur
- Intégrer les nouvelles situations managériales induites par le télétravail
- Structurer le partage de l'information et construire une dynamique de groupe dans une équipe comportant des télétravailleurs
- Apprécier sur le long terme l'engagement d'un télétravailleur et son implication dans la vie d'équipe
- Sélectionner l'outil de communication adapté aux situations

## II - COÛT DE LA FORMATION

Le coût pédagogique de chacun de ces deux modules est fixé comme suit :

- en inter à 295 €
- en intra à 2.355 €

Ce coût ne comprend pas l'ensemble des frais relatifs au déplacement, à la restauration et à l'hébergement.

**Ces deux modules bénéficient d'une prise en charge à 100%**

### 2017 : Rappel modalités de prise en charge pour le plan

Les organismes n'ont plus à présenter une demande d'engagement à Uniformation. Les formations éligibles seront directement prises en charge par l'Institut 4.10 ainsi que l'En3s dans le cadre d'un dispositif de subrogation de paiement.

En revanche, pour tous les autres dispositifs (contrats et périodes de professionnalisation, compte personnel de formation, congé individuel de formation...), il convient d'adresser de façon préalable une demande de prise en charge à Uniformation.

Toutes les informations utiles se situent dans le document de synthèse que vous retrouverez sur le site de l'Ucanss :

[http://extranet.ucanss.fr/contenu/public/EspaceRessourcesHumaines/FormationProfessionnelle/priorite\\_financement.html](http://extranet.ucanss.fr/contenu/public/EspaceRessourcesHumaines/FormationProfessionnelle/priorite_financement.html)

## III - CALENDRIER ET INSCRIPTION

| Collaborer en mode télétravail |                   | Manager des collaborateurs en télétravail |                   |
|--------------------------------|-------------------|-------------------------------------------|-------------------|
| 20 octobre                     | I 4.10 Strasbourg | 19 octobre                                | I 4.10 Strasbourg |
| 27 octobre                     | I 4.10 Paris      | 26 octobre                                | I 4.10 Paris      |
| 31 octobre                     | I 4.10 Dijon      | 30 octobre                                | I 4.10 Dijon      |
| 10 novembre                    | I 4.10 Rouen      | 9 novembre                                | I 4.10 Rouen      |
| 15 novembre                    | I 4.10 Limoges    | 14 novembre                               | I 4.10 Limoges    |

Retrouvez le calendrier des sessions inter 2017 ainsi que les modalités d'inscription intra sur le catalogue de l'Institut 4.10 en cliquant sur les liens suivants :

Télétravailleurs : <http://institutquatredix.fr/catalogue/co/CN31P061.html>

Managers : <http://institutquatredix.fr/catalogue/co/CN31P062.html>

Pour toute information complémentaire, je vous invite à contacter les pilotes de ce dispositif dont vous trouvez les coordonnées en première page.

Convaincu de l'intérêt que vous porterez à ce dispositif, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, l'assurance de ma considération distinguée.



Gaudérique Barrière

Directeur délégué